

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUIZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUIZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fédération Française d'Athlétisme - Organisation des Championnats de France
d'Athlétisme Elite en salle les 22 et 23 février 2014 à Bordeaux -Lac -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Avec plus de soixante évènements d'envergure nationale et internationale organisés sur l'ensemble du territoire français chaque année, la Fédération Française d'Athlétisme est un acteur majeur du développement et de la mise en valeur du sport en France.

Chaque année, elle organise :

- d'une part des évènements spéciaux patrimoine qui visent à assurer la promotion du sport auprès du grand public et à développer une politique de recrutement d'une ou plusieurs disciplines de l'athlétisme (le décanation avec ses dix épreuves, l'ekiden en course relais à six, des évènements internationaux comme les championnats d'Europe en salle à Bercy et les championnats du monde cadets à Lille en 2011)
- d'autre part des championnats de France sportifs destinés à rassembler l'élite de chacune des disciplines et des catégories de l'athlétisme telles que celles sur piste (élite piste), hors stade (cross country) et les championnats de France élite en salle .

La Fédération Française d'Athlétisme (plus de 250 000 licenciés fin 2013) organise depuis plus de cinquante ans les championnats d'athlétisme élite en salle qui se classe comme l'un des évènements majeurs de l'athlétisme français chaque année. Elle entend ainsi organiser l'édition 2014 de ces championnats les 22 et 23 février 2014, dans les locaux du vélodrome de Bordeaux Lac, en association avec la ligue Aquitaine d'athlétisme. Ces championnats constituent traditionnellement un passage obligé pour les meilleurs athlètes français vers la qualification pour les championnats d'Europe qui, en 2013, se sont déroulés à Goteborg, en Suède, du 1^{er} au 3 mars 2013, ou pour les championnats du monde qui ont eu lieu à Moscou du 10 au 18 août 2013 et se dérouleront à Sopot en Pologne, en 2014.

Les championnats de France Elite en salle sont organisés conformément aux règlements de la FFA et seuls les athlètes masculins et féminins des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans peuvent y participer. Les épreuves communes aux deux sexes concernent le 60m, le 200 m, le 800 m, le 1500 m, le 60 m haies, la hauteur, la perche, la longueur, le triple - saut et le poids . Le différentiel est constitué par le 5000 m marche pour les hommes et le 3000 m pour les femmes.

Ces épreuves se déroulent traditionnellement chaque année sur deux journées autour de 28 épreuves hommes et femmes (16 courses et 12 concours), 350 athlètes qualifiés, et 28 remises de médailles.

Les objectifs poursuivis par l'organisation de ces épreuves sont les suivants :

- la mobilisation sociale avec la promotion de la pratique sportive, la mobilisation d'un réseau d'associations et le développement des compétences personnelles.
- la médiatisation de pratiques sportives, notamment par l'image qui permet d'impliquer les médias et d'étoffer l'offre de loisirs pour les populations locales, de véhiculer une image dynamique de certaines pratiques sportives et d'accroître la notoriété du territoire, bordelais en l'occurrence.
- assurer des retombées économiques pour le territoire sous la forme de la crédibilisation de son intérêt touristique, de la dynamisation de l'activité des entreprises locales, et de la remise à niveau des équipements sportifs.

Pour l'année 2013, ces championnats se sont déroulés les 16 et 17 février, pour la 7^{ème} fois, au stade Jean Pellez à Aubière, près de Clermont Ferrand (Puy de Dôme).

Ils y ont réuni un public nombreux d'environ 16 000 spectateurs sur les deux jours.

336 athlètes qualifiés étaient présents, garantissant ainsi une compétition de haut niveau au regard des disciplines représentées et 40 titres de champions de France étaient en jeu lors de ces compétitions.

Au niveau du plan de communication médiatique, outre la couverture de l'évènement par la presse nationale et locale, plus de 3h de diffusion télévisuelle ont été assurées en direct sur Canal + et les autres chaînes publiques et privées.

Pour l'année 2014, les Championnats de France d'athlétisme Elite en salle se dérouleront à Bordeaux Lac et le nombre de visiteurs attendu est d'environ 12 000 avec la présence de 350 athlètes parmi les meilleurs français de la saison qui garantiront une compétition de haut niveau et mobiliseront un nombre maximum de spectateurs sur deux jours.

Ainsi, on verra la présence d'athlètes de renommée internationale comme Renaud Lavillenie, champion olympique de saut à la perche, et Christophe Lemaître, champion d'Europe du 100 mètres côté hommes. Côté femmes, seront présentes Myriam Soumaré, meilleure performance mondiale sur 200 m et Eloyse Lesueur, recordwoman française de saut en longueur. Cette compétition constitue un passage incontournable pour l'équipe de France d'athlétisme en vue des championnats du monde en salle qui se dérouleront à Sopot, en Pologne, du 7 au 9 mars 2014.

Les retombées attendues de cette manifestation pour le territoire de l'agglomération sont les suivantes :

- la fréquentation de 350 athlètes participants est confirmée dont plusieurs médaillés dans des compétitions internationales, 6 000 spectateurs par jour sont attendus, soit sur 2 jours 12 000 personnes.
- les équipements mobilisés sont les équipements sportifs de la commune de Bordeaux, à savoir ceux du vélodrome de Bordeaux Lac dans lesquels se dérouleront les différentes épreuves.
- en terme d'emploi, cette manifestation génère la mobilisation de 300 bénévoles et de 50 salariés de la FFA, et 15 prestataires de services locaux seront mobilisés (hotel, restauration, déplacements, équipementiers sportifs pour l'essentiel).
- les retombées économiques seront celles liées à l'hébergement (1500 nuitées réservées pour les athlètes, accompagnateurs et spectateurs, soit 120 000 à 150 000 €), la restauration (évaluée pour tous les types de participants entre 70 000 et 80 000 €), les déplacements des participants et des spectateurs estimés à 370 000 €, les opérations de promotion et de communication (déclinaison et impression de visuels, achats d'espaces de promotion, personnel destiné aux actions d'accompagnement, opérations de promotion

estimés de 30 000 à 50 000 €). Une zone spécifique de réception sera aménagée pour recevoir 300 invités autour d'un programme d'hospitalité de qualité à destination des élus locaux, du comité directeur, des partenaires privés et institutionnels dont le coût est évalué entre 10 000 et 15 000 € ;

- le partenariat privé assure 55 % du budget de la manifestation et les collectivités publiques 32 %, le reste, soit 13 % provenant de la billetterie et de la vente de produits promotionnels.

L'intérêt de ces championnats de France Elite en salle pour la Communauté Urbaine, outre l'intérêt économique précité se traduit comme suit:

- les retombées médiatiques seront générées par la presse quotidienne nationale, des magazines spécialisés, radios, TV et sites web,

- le plan de communication adopté pour cette manifestation prévoit la mise en place : de partenariats médias nationaux (ex : RMC et l'Equipe) et locaux (fr3 Sud- Ouest) et de location sur ces espaces, d'un partenariat rédactionnel dans « Athlétisme Magazine » (12000 abonnés), d'une campagne d'affichage et de promotion terrain, d'une newsletter, d'un emailing vers les bases de données FFA et d'un site internet dédié, de bannières, de signatures d'email et de réseaux sociaux.

Des retransmissions télévisées de ces championnats auront lieu en direct avec Canal+, ainsi que 10 heures de diffusion de l'évènement sur les chaînes publiques et privées nationales et les magazines généralistes sportifs. Par ailleurs, un plan d'aménagement de panneaux d'information des épreuves sur le terrain est prévu.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a déjà confirmé sa participation à hauteur de 40 000 € dans un cadre conventionnel avec la F.F.A, le Conseil Général de Gironde et la Ville de Bordeaux doivent délibérer quant à leur participation en janvier 2014.

La participation des collectivités locales au budget de la manifestation est de 32%, les 68 % restant se répartissant entre la FFA, les partenariats et les produits de gestion courante et divers.

Pour l'organisation de cette manifestation, la Fédération Française d'Athlétisme a sollicité une subvention de 20 000 € pour un montant de dépenses subventionnables T.T.C de 312 000 € détaillés ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	6 000	Subventions :	
Services extérieurs	92 000	- CRA	40 000
Autres services extérieurs	117 000	- CG33	20 000
Charges de fonctionnement	30 000	- CUB	20 000
Equipements	67 000	- Ville de Bordeaux	20 000
		Participation FFA	40 000
		Produits de gestion courante	35 000
		Autres produits	67 000
		Partenariats	70 000
TOTAL	312 000	TOTAL	312 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les Championnats de France d'athlétisme élite en salle qui seront organisés les 22 et 23 février 2014 dans les locaux du vélodrome de Bordeaux - Lac, par la Fédération Française d'Athlétisme et la ligue Aquitaine d'athlétisme constituent, par leur caractère national et international, un évènement attractif pour l'agglomération bordelaise, aux retombées économiques non négligeables, et qu'ils participent à la médiatisation auprès de la population des pratiques sportives.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à la Fédération Française d'Athlétisme une subvention à hauteur de 20 000 € pour l'organisation des Championnats de France d'Athlétisme élite en salle des 22 et 23 février 2014.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui fixe les conditions de règlement de la subvention précitée.

Article 3 : le dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 415, CDR BD00, code opération GDA 05P098O004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 FÉVRIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014</p>

M. NICOLAS FLORIAN